

à **GRENOBLE**
du 8 septembre 2014
au 31 mars 2016

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 12 à 24 stagiaires

DURÉE

635 h aux CEMÉA (17 semaines)
et 600 h d'expérience pratique
minimum. Pour les animateurs déjà
en poste, ces 600 h sont comprises
dans le cadre habituel de leur temps
de travail.

PRIX : 6 400 €

INSCRIPTION

Gratuite et obligatoire auprès des
CEMÉA avant le merc. 7 mai 2014.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

obtenir un devis ou un dossier
d'inscription s'adresser à :

Lauriane PERRILLAT
secteurfpc@cemearhonealpes.org
04 76 26 85 49

2 Unités Capitalisables d'adaptation à l'emploi au choix :

UC 10 a : Concevoir, réaliser et utiliser des outils pédagogiques
**d'éducation relative à l'environnement pour un
développement durable** en partenariat avec l'Union
régionale des CPIE et la FRAPNA.

UC 10 b : Concevoir, réaliser et utiliser des outils pédagogiques
d'accompagnement culturel en partenariat avec
la MC2 et en lien avec les collections du Musée de
Grenoble.

Le **BPJEPS** vise à former et qualifier des
animateurs professionnels dans un souci
d'adaptation à l'emploi et aux réalités
des situations professionnelles.

- C'est un brevet professionnel de la
jeunesse, de l'éducation populaire
et du sport de niveau IV.
- Il atteste d'une qualification
dans l'exercice d'une activité
professionnelle en responsabilité

à finalité éducative ou sociale, dans
les activités de pleine nature, socio-
éducatives ou culturelles.

- Il débouche sur un emploi
d'animateur professionnel en
responsabilité directe. Il est adapté
à l'évolution de situations
professionnelles.
- Il est composé de 10 unités de
compétences.

Le **BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP)** forme des **animateurs généralistes**
pour intervenir sur tous les types de structures relevant de l'animation
socioculturelle et de l'éducation populaire.

Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste,
aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux personnes en reconversion
professionnelle.

Les + de cette formation

- + Des partenariats forts.
- + Un stage de **10 jours dans un pays de l'Union Européenne** dans le cadre du dispositif Leonardo.
- + Elle permet de se présenter au concours d'animateur au sein de la Fonction Publique Territoriale.
- + Le BPJEPS LTP permet de **diriger des Accueils Collectifs de Mineurs**.
- + La possibilité de bénéficier d'une **expérience professionnelle de 14 semaines en Europe**, à l'issue de la formation.
- + Une **formation en alternance**.

TESTS DE PRÉSÉLECTION

Vendredi 16 mai 2014

TEST EXIGENCES PRÉALABLES

Jedi 3 juillet 2014

POSITIONNEMENT

8, 9 et 10 septembre 2014



UNION REGIONALE
RHÔNE-ALPES

Le métier d'animateur de loisirs tous publics

L'animateur « loisirs tous publics » est un **généraliste**.

Il accompagne les publics en s'appuyant sur la découverte d'activités diversifiées. L'animateur organise ses activités dans le cadre de la structure qui l'emploie et des attentes de son public, depuis la programmation jusqu'à l'évaluation finale de son action.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social ou parfois d'entreprises relevant du secteur concurrentiel marchand. L'offre d'animation concerne tous les publics. Elle peut s'adresser à une population de proximité (quartier, ville, regroupements intercommunaux...) ou à un public plus spécifique (hôpitaux, villages de vacances, centres de vacances avec ou sans hébergement...).

L'intervention de l'animateur tous publics s'inscrit dans une logique globale d'éducation populaire, dont il est un acteur.

Ainsi, il privilégie l'écoute des différents publics, la mise en action des personnes et répond à des besoins identifiés ; il contribue à développer la citoyenneté et à renforcer le "lien social" ; il vise à développer l'engagement associatif ; il vise à renforcer la capacité à vivre ensemble par le développement de la curiosité, de la confrontation à la diversité et la reconnaissance des différences.

Il conçoit et conduit de manière autonome des projets et des prestations d'animation dans le champ socio-éducatif et socioculturel.

Son intervention se situe dans le cadre du projet institutionnel de la structure qui l'emploie et dont il est porteur. Dans ce cadre, il est en permanence attentif d'une part à la qualité de vie collective et d'autre part à l'épanouissement de chaque participant.

L'animateur facilite la découverte d'activités dans les domaines suivants : les activités scientifiques et techniques, les activités culturelles et d'expression ainsi que les activités physiques.

Dans ces trois domaines, l'approche des activités est centrée sur la socialisation, l'émergence de projets et l'estime de soi, sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle. Les activités dont il a la responsabilité sont réalisées en cohérence avec le projet global de la structure employeuse et adaptées aux publics auprès desquels il travaille. La programmation des séquences d'activité peut faire partie de ses fonctions.

Le métier est caractérisé par la relation à un public.

L'animateur est amené à accueillir et informer le public au sein de la structure, à comprendre ses demandes, à l'aider à monter un projet d'activité et à le mettre en œuvre. Ce métier comporte une dimension collective, quel que soit le type d'activité. L'animateur est amené à conduire un groupe dans la pratique d'activités d'animation, de médiation, de découverte de l'activité et de développement de la personne.

Possédant les compétences lui permettant d'intervenir auprès de tous types de publics en situation de loisirs, cet animateur peut être amené à intervenir en direction d'un public particulier. Il intervient néanmoins prioritairement auprès d'enfants et de jeunes et à ce titre peut être amené à diriger ou à assurer la coordination pédagogique d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

Il agit au sein d'une équipe de professionnels et/ou de bénévoles dont il peut être amené à assurer occasionnellement la coordination.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les principaux employeurs des animateurs de loisirs tous publics.

Le BPJES certifie des savoir-faire professionnels

- Participer au fonctionnement d'une structure d'accueil et d'animation dans une logique globale d'éducation populaire dont il est acteur.
- Concevoir et conduire de manière autonome des projets et des prestations d'animation dans le champ socio-éducatif et socioculturel en lien avec les besoins du territoire et du développement local.
- Accueillir et proposer des animations de loisirs éducatifs et culturels aux différents publics (adultes, enfants, adolescents, seniors...).
- Acquérir la compétence de Directeur de Centres de Vacances, de Centres de Loisirs sans hébergement permanents et /ou occasionnel.

Contenus de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois de formation en centre de formation. Vous pouvez télécharger le calendrier sur notre site : www.cemearhonealpes.org/BPJEPS2014



Les contenus de formation sont répartis en 14 stages thématiques pour les UC 1 à 9 :

- L'animateur, acteur de/dans sa structure
- Connaissance des champs de l'animation
- Les publics de l'animation
- Pédagogie et activités
- Techniques d'animation : les activités de découverte technique et scientifique
- Préparation à la direction d'un ACM et découverte des pratiques pédagogiques dans un autre pays de l'Union Européenne (stage de deux semaines)
- Démarches pédagogiques et éducation nouvelle
- Le projet et ses outils
- Construire et évaluer un projet
- Techniques d'animation : les activités d'expression
- Conception et évaluation d'une séance d'animation
- Techniques d'animation : les activités physiques de loisirs
- Dynamique de groupe, éthique et encadrement
- Approfondissement des connaissances du champ de l'animation

Deux stages concernent chaque UC10 : UC10a

- L'éducation relative à l'environnement pour un développement durable
- Les outils d'éducation relative à l'environnement

UC10b

- L'accompagnement culturel
- Les outils d'accompagnement culturel

Ces deux UC10 sont spécifiques à cette formation.

Elle permettent à l'animateur professionnel d'acquérir **une double compétence** : d'une part de concevoir et de réaliser un outil pédagogique au service de ses actions d'animation et d'autre part d'intégrer les problématiques d'éducation à l'environnement ou d'accompagnement culturel dans la pratique professionnelle de l'animateur.

Direction d'un ACM

Les stagiaires inscrits sur cette formation devront, lors de périodes en structure d'alternance, se trouver en situation de direction (ou de direction adjointe) d'un accueil collectif de mineurs. Pour les périodes, consultez le site www.cemearhonealpes.org.

Mobilité Européenne : Leonardo

Dispositif du programme Education et formation tout au long de la vie de l'Union Européenne.

Cette session intègre pour tous ses participants un **module de formation qui se déroulera à l'étranger**, dans un pays de l'Union Européenne. Cette immersion (stage de 10 jours), permet aux animateurs professionnels en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

Les stagiaires bénéficieront aussi d'une **possibilité, après leur formation, de partir vivre une expérience professionnelle de 14 semaines dans un pays d'Europe.**

Ces deux axes de formation ont pour objectifs de permettre aux animateurs de pouvoir organiser et animer des **séjours de jeunes** à l'étranger, des séjours linguistiques, des **chantiers internationaux** de bénévoles, des **rencontres européennes de jeunes**, développer des jumelages et aussi accueillir des jeunes européens dans le cadre du SVE.

Ils constituent un **réel atout** pour la **formation des animateurs**, car cela leur permettra de développer dans leur pratique professionnelle des projets à **dimension européenne et interculturelle** ainsi que des nouveaux **réseaux d'échanges** entre structures de l'animation.

Financement

Le BPJEPS peut être entrepris dans le cadre du **plan de formation de l'employeur**, d'une période de professionnalisation ou d'un Congé Individuel de Formation (CIF).

D'autres contrats existent mais chaque contrat est destiné à un public déterminé par des objectifs précis : le **Contrat de Professionnalisation**, le **Contrat Unique d'Insertion (CUI)**, les **Emplois d'Avenir**, le **Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales**, Hospitalières et de l'Etat (PACTE).

Les demandeurs d'emploi doivent valider faire valider leur projet de formation par leur conseiller **Pôle Emploi**.

Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans peuvent s'adresser à la **mission locale** de leur lieu de résidence. Ces derniers peuvent éventuellement bénéficier de l'aide individuelle à la formation de la Région Rhône-Alpes.

Notre conception du métier d'animateur

L'animateur maîtrise le sens de son action. Cette maîtrise du sens de l'action passe par :

- une attitude de questionnement permanent entre les pratiques concrètes et les finalités de son action.
- une confiance dans les possibilités des publics à prendre en charge collectivement et individuellement leur activité, leur vie sociale et leur milieu de vie.
- une volonté de contribuer au développement des personnes et à la transformation sociale.

L'animateur soutient la vie associative. L'animateur invite les publics à s'impliquer et à faire évoluer les structures. Il met en oeuvre des démarches participatives et d'accompagnement de projets.

Située dans le prolongement de l'éducation populaire, l'animation suppose un engagement personnel et une dimension politique. L'animation est marquée par une dimension militante.

L'animateur est aussi un accompagnateur culturel, il s'appuie sur l'activité, sur les émotions, sur les pratiques d'expressions pour que s'établisse une rencontre entre les personnes et les différentes formes artistiques et culturelles.

La mise en activité des publics est le mode d'intervention commun de tous les animateurs. Cela nécessite une maîtrise de techniques d'activités et une inscription de ces pratiques dans des démarches pédagogiques cohérentes avec les intentions de la structure.

Nos orientations sur la formation professionnelle d'animateur

La formation est un moyen de **promotion sociale** des animateurs.

La valorisation des compétences individuelles et collectives sera prise en compte tout au long de la formation.

L'**alternance** est un principe de formation : s'appuyant sur le parcours et l'expérience, elle permet et favorise une dynamique de développement personnel et professionnel. Cette alternance résulte de l'interaction entre le terrain professionnel et le centre de formation. Le projet de formation est partagé et le rôle de chacun est précisé. Le vécu du terrain est exprimé et analysé en centre de formation. En retour, le terrain sollicite et utilise les activités et les acquisitions construites en centre de formation. Les liaisons entre situations en centre et sur le terrain sont systématisées.

Nous nous référons à la **pédagogie institutionnelle** et à l'**éducation nouvelle**.

Nos pratiques pédagogiques visent à la **transformation des personnes et des pratiques de terrain**, elles sont fondées sur la mise à profit de la dynamique du groupe, et sur l'activité des stagiaires.

Nos actions de formation s'appuient sur des **réseaux professionnels et militants** qui garantissent un ancrage dans la réalité des terrains et dans le courant de l'**éducation populaire**.

La qualité du terrain (possibilité d'expérimentation, clarté des missions, présence de cadres capables d'accompagner le stagiaire...) est déterminante dans le processus de formation.

Une association de loi 1901 - Numéro et date d'agrément : N°4457 du 19 avril 1945
Reconnue d'utilité publique depuis 1966 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le N°82-69-04983-69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes.
Cette formation est en cours d'habilitation par la DRJSCS Rhône-Alpes

